

**Mémoire de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations publiques sur le projet de Plan de développement de Montréal**



**Août 2013**

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Contexte**

La Ville de Montréal a élaboré un projet de plan de développement comme le prévoit l'article 91 de sa Charte. Cet article prescrit que ce plan doit présenter les objectifs poursuivis par la Ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. Ce plan détermine la vision et les enjeux de développement sur un horizon de 20 ans et doit faire l'objet d'une révision quinquennale.

Le projet de Plan de développement de Montréal (PDM), *Demain Montréal*, a été présenté à des fins de discussion dans le cadre d'un exercice de consultation mené à l'été 2013 par l'Office de consultation publique de Montréal. Ce dernier sollicite ainsi les avis des différents acteurs montréalais à quelques semaines seulement d'une élection cruciale pour l'avenir de la Ville où de nouvelles figures brigueront les suffrages. Dans un tel contexte, on doit s'attendre à ce que le futur maire et la nouvelle administration municipale prennent la liberté de développer et d'adopter un nouveau plan de développement en cohérence avec les engagements électoraux et la vision qu'ils auront proposés aux électeurs, ce qui relativise la portée du présent projet de PDM.

Cela étant posé, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a néanmoins examiné le plan proposé par l'administration actuelle. Ce mémoire, tel que soumis à l'Office de consultation publique de Montréal par son président et chef de la direction, présente les recommandations de la Chambre.

## Introduction

Le développement de la région métropolitaine de Montréal est tributaire du développement de sa ville-centre. À elle seule, l'agglomération de Montréal<sup>1</sup> représente 43 % de la population, 63 % de l'emploi et 65 % de l'activité économique de l'ensemble de la métropole<sup>2</sup>. C'est le centre névralgique tant économique, culturel que social de la région métropolitaine de Montréal. C'est aussi au sein de la ville-centre que se concentrent le milieu des affaires, les universités, les manifestations culturelles et les grandes infrastructures à portée métropolitaine, provinciale et même fédérale.

Bien que la métropole se distingue par la résilience de son économie, la diversité de son tissu industriel et sa créativité, sa performance économique demeure en deçà de la moyenne canadienne. Ce constat est encore plus préoccupant pour l'agglomération de Montréal dont le taux de chômage est plus élevé que celui de la région métropolitaine et se situe parmi les plus élevés de la province. À cet égard, la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal considère qu'il est important de rehausser la performance de la ville-centre. Ainsi, un plan intégré de développement de la Ville de Montréal peut s'avérer une pièce maîtresse pour l'essor de la métropole et peut lui permettre de jouer pleinement son rôle de locomotive économique du Québec.

Comme il a été précisé dans la mise en contexte du présent document, la Chambre prend acte du projet de Plan de développement de Montréal (PDM). De façon générale :

- La Chambre reconnaît l'importance de produire un plan de développement qui établisse une vision et identifie les enjeux de développement sur un horizon de 20 ans. Un tel exercice est également nécessaire pour assurer la plus grande cohérence possible entre le PDM de la Ville de Montréal et les autres politiques et plans régionaux, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Cela est fondamental pour éviter un chevauchement des programmes et un éparpillement des ressources, mais aussi pour proposer une stratégie globale et intégrée de développement qui contribue à bien positionner la métropole parmi les grandes villes du monde.
- La Chambre estime que le plus important défi que doivent relever Montréal et l'ensemble de la région métropolitaine est le rehaussement de la richesse collective et individuelle de ses habitants. Montréal et ses habitants se classent en queue de peloton des grandes villes nord-américaines sur tous les indicateurs de richesse. Cette situation explique en partie les difficultés que nous éprouvons à soutenir le rythme d'investissement requis pour le maintien de nos infrastructures et le déploiement de nouveaux actifs, notamment en transport en commun. La Chambre s'attend par conséquent à ce que le PDM accorde une attention particulière aux actions qui doivent être mises en œuvre pour renforcer la base économique de la métropole. C'est de cette façon que Montréal pourra offrir une meilleure qualité de vie, attirer plus de talents et de familles et devenir plus propice au développement et à la rétention des entreprises.

---

<sup>1</sup> Dans ce mémoire, nous utilisons les données statistiques portant sur l'agglomération de Montréal pour expliquer la performance de la Ville de Montréal.

<sup>2</sup> Sources : Institut de la statistique du Québec et Ville de Montréal.

- De plus, bien que le PDM doive inclure des objectifs de développement en matière d'environnement, de transport, de développement communautaire, culturel, économique et social, la Chambre constate que le PDM propose peu d'actions et d'orientations concrètes pour soutenir cette perspective de développement intégré. Au plan économique, Montréal est une ville complexe, qui mise sur plusieurs secteurs industriels autant que sur la créativité et le savoir. Le lien étroit entre le développement économique et le transport, par exemple, est fort important, mais nous apparaît trop unidimensionnel. Quant aux dimensions culturelles et sociales, elles sont littéralement absentes du document. Le PDM devrait refléter davantage cette diversité d'objectifs et leurs interrelations.
- Enfin, comme il a été indiqué dans la mise en contexte, nous ne pouvons passer sous silence le caractère prématuré de cet exercice. En effet, cette consultation arrive dans un contexte bien particulier. Tout d'abord, la Ville de Montréal souffre aujourd'hui d'un bris de confiance de la population envers l'appareil politique et l'administration municipale à la suite des scandales mis en lumière au cours des dernières années. Ensuite, dans moins de deux mois, les Montréalais éliront un nouveau maire et une nouvelle administration qui apporteront leur propre vision du développement et qui ne seront pas liés par les conclusions de cette consultation. Par exemple, le PDM ne propose pas de stratégies pour faire de Montréal une ville intelligente. Ces stratégies sont un pilier important de l'économie de demain. Elles figurent parmi les actions prioritaires préconisées notamment par TechnoMontréal, la grappe des technologies de l'information et des communications, en plus d'être une des grandes thématiques de la campagne électorale.

À la lumière de ces considérations, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain formule néanmoins les commentaires et les recommandations suivants. Nous estimons que les points de vue qui se feront entendre dans le cadre de la présente consultation pourront au moins servir de sources de référence pour l'élaboration du PDM de la nouvelle administration.

### **1. Renforcer le leadership de Montréal**

Le rapport de force de Montréal auprès des autres instances publiques s'est effrité avec les années pour disparaître presque complètement lors de la crise récente. Inévitablement, le développement de Montréal souffre de cet affaiblissement puisque des projets majeurs requérant l'appui des autres paliers de gouvernement tardent à se concrétiser.

Pour atteindre ses objectifs, le PDM doit donc non seulement dégager une vision globale, claire et rassembleuse autour des enjeux clés de développement de Montréal<sup>3</sup>, mais il doit aussi amener les différentes parties et paliers gouvernementaux à coopérer et collaborer dans leur concrétisation. Que ce soit pour la réalisation de grands projets à portée suprarégionale, pour le renforcement des grappes industrielles ou même pour mettre en place des stratégies de rétention de talents, de familles et d'entreprises, il sera essentiel que les priorités de Montréal soient reconnues et adoptées par les autorités publiques à Québec et à Ottawa.

1. La Chambre considère que le PDM devra permettre à Montréal d'assumer un leadership fort avec les autres municipalités de la région métropolitaine, Québec et Ottawa. Il devra bien mettre en valeur la nécessité d'une meilleure collaboration et concertation avec les acteurs clés pour favoriser un développement intégré et amener ces derniers vers une vision et des actions consensuelles pour la croissance de Montréal et de la région métropolitaine.

---

<sup>3</sup> Dans ce mémoire, comme c'est le cas dans le document *Plan de développement de Montréal*, le terme Montréal fait référence au territoire couvert par la Ville de Montréal.

## 2. Renforcer le centre-ville et les artères commerciales

Toute métropole a besoin d'un centre-ville dynamique pour assurer sa croissance et son rayonnement. En ce sens, le centre-ville de Montréal occupe une place névralgique et se distingue par la présence du centre des affaires, des activités culturelles et commerçantes et la concentration d'un grand nombre d'emplois.

Toutefois, le centre-ville et les artères commerciales de Montréal se sont affaiblis en raison du développement de pôles de services dynamiques et accessibles en banlieue, sans oublier que les manifestations du printemps dernier et les nombreux chantiers ont eu des impacts négatifs sur les commerces de proximité et la fréquentation du centre-ville. Ainsi, ce dernier évolue dans un environnement concurrentiel plus intense et sa compétitivité devrait être renforcée.

Par conséquent, au-delà de la réalisation des projets urbains du centre-ville – tels que le parachèvement du Quartier des spectacles, le projet Bonaventure, etc. – qui contribueront à son dynamisme, il est essentiel de mettre en place une stratégie pour consolider son développement<sup>4</sup>.

2. La Chambre demande que le PDM prenne acte de la singularité et de la nouvelle réalité du centre-ville et précise sa stratégie pour en améliorer l'accès et renforcer ses activités commerciales. Pour ce faire, les actions suivantes devraient être considérées :
- Améliorer les accès au centre-ville (incluant le transport automobile et en s'assurant que l'offre de stationnement soit compétitive par rapport à celle dans le reste de la région métropolitaine);
  - Veiller à la propreté des rues et à ce qu'elles soient bien pensées pour les piétons;
  - Faciliter et accélérer le processus d'approbation des projets;
  - Assurer un meilleur équilibre fiscal entre le résidentiel et le non-résidentiel (en limitant, par exemple, la hausse de la taxe foncière pour donner des conditions favorables aux marchands et favoriser le commerce de rue et de proximité).

Les éléments cités plus haut sont cruciaux pour soutenir et renforcer tant l'activité commerciale du centre-ville que celle hors du centre-ville. Ainsi, dans la même veine, au-delà de la réalisation des projets urbains hors centre-ville (tels que le site Outremont, l'hippodrome, etc.), il faut se préoccuper également des artères commerciales plus « traditionnelles ». En effet, une métropole en santé a besoin de pôles de services et d'artères commerciales vibrantes dans sa ville-centre.

3. La Chambre estime que le PDM doit porter une attention particulière aux artères commerciales « traditionnelles ». Il doit ainsi développer des modèles urbains qui prennent davantage en considération les besoins des propriétaires de commerces et les attentes des consommateurs.

<sup>4</sup> La Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal prévoit un plan d'action pour le centre-ville de Montréal.

### **3. Renforcer la base économique et améliorer la qualité de vie des Montréalais**

Un plan cohérent et efficace d'aménagement de Montréal est une condition nécessaire pour améliorer la qualité de vie des Montréalais certes, mais non suffisante. Tel que mentionné précédemment, on ne pourra améliorer significativement la qualité de vie de la population sans renforcer la base économique, donc favoriser la création de richesse. Ce sont là des éléments essentiels pour atteindre un développement cohérent et équilibré de Montréal tout en la préparant à relever les défis qu'impose la transition vers une nouvelle économie basée davantage sur le savoir et la créativité, qui occupe une place plus grande sur l'échiquier montréalais par l'entremise des industries créatives.

Rappelons que la région métropolitaine fait piètre figure en termes de richesse par habitant, la classant en queue de peloton parmi les métropoles nord-américaines. En ce qui a trait plus spécifiquement à l'agglomération de Montréal, elle continue de perdre de la population au profit de la banlieue et son taux de chômage frôle les 10 %<sup>5</sup>.

Par ailleurs, une métropole dynamique a tout à gagner du développement de sa périphérie, dans la mesure où son centre ne s'affaiblit pas. Or il se perd encore quelque 20 000 personnes par année au profit des couronnes périphériques et la part relative de l'emploi en banlieue est aussi en croissance. Cela diminue le poids démographique de la ville-centre et limite ses perspectives de croissance économique. Cet « exode » des familles s'explique en partie par une augmentation des prix des logements et par une offre de logement souvent incompatible avec leurs besoins. Les décisions récentes de rendre moins conviviale l'utilisation d'une automobile dans certains quartiers de la ville-centre sont également susceptibles de nuire à la rétention des familles.

Pourtant, le plan de fidélisation des familles 2014-2017 établi par la Ville est un pas dans la bonne direction. La Chambre attend également les conclusions du « Comité de pilotage Montréal = famille » mis en place par le gouvernement du Québec dont l'objectif est d'instaurer des mesures pour inciter les familles ayant de jeunes enfants à s'établir sur l'île de Montréal ou à y demeurer. Le PDM devrait préciser les objectifs et les actions qui seront mis en œuvre pour réduire la migration des familles montréalaises vers la banlieue. Il devrait également faire appel au gouvernement du Québec pour que sa politique éventuelle soit cohérente avec les efforts de la Ville.

---

<sup>5</sup> Source : Ville de Montréal, juillet 2013.

4. La Chambre considère que le PDM devrait présenter un ensemble de mesures susceptibles d'améliorer l'environnement d'affaires et la base économique de Montréal. La Chambre préconise à cet effet les cinq groupes de mesures suivants :
- Renforcer les grappes industrielles. Nos grappes sont essentielles à la diversité de l'économie et à sa résilience. Elles sont également fondamentales pour l'innovation. Le PDM devrait réitérer la volonté de la Ville de renforcer le déploiement des grappes sectorielles sur son territoire et celui de la CMM. Il devrait également préciser l'intention de la Ville de favoriser la concertation et les collaborations entre les différents acteurs clés du développement économique.
  - Attirer et retenir les talents à Montréal. Les talents représentent à la fois le principal défi et avantage pour la métropole. D'un côté, Montréal jouit de la présence de neuf établissements universitaires et de plusieurs centres de recherches et, de l'autre, elle fait face à un vieillissement de la population qui se traduira par une difficulté accrue des entreprises à trouver une main-d'œuvre compatible à leurs besoins. Le PDM devrait préciser le rôle de la Ville et les mesures qu'elle préconise pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants et des immigrants.
  - Retenir les familles à Montréal. Le PDM devrait préciser les objectifs et les actions qui seront mises en œuvre pour réduire la migration des familles montréalaises vers la banlieue.
  - Améliorer la fiscalité pour les entreprises. Les entreprises ont besoin d'un environnement fiscal compétitif. Le PDM devrait spécifier l'intention de la Ville concernant les éventuelles augmentations de la taxe foncière. La Chambre préconise un engagement de limiter ces hausses à l'indexation au coût de la vie.
  - Promouvoir les avantages économiques de Montréal. Le PDM devrait indiquer l'importance qui sera accordée à la promotion des avantages économiques de Montréal comme destination propice à l'innovation et au développement des affaires. La Ville offre son soutien via la CMM, à Montréal International, dont la mission est de faire la promotion de la métropole dans le but d'attirer investissements, talents et organisations internationales. Le PDM devrait préciser la vision de la Ville quant au rayonnement international de Montréal.

D'autre part, la métropole est de plus en plus reconnue pour sa créativité; son secteur culturel est particulièrement effervescent. De plus, elle se trouve au septième rang en Amérique du Nord pour la concentration d'emplois de haute technologie<sup>6</sup>. Cette double réalité fait en sorte que des entreprises d'ici, dont le Cirque du Soleil, Ubisoft, Moment Factory, Sid Lee et la Société des arts technologiques, et des événements comme C2-MTL, en plus des grands festivals montréalais, accroissent leur marque à l'international et comptent parmi les leaders économiques de la métropole.

Les industries créatives sont donc de plus en plus perçues comme un secteur stratégique qui façonne la personnalité des grandes métropoles. Elles jouent un rôle grandissant dans les économies modernes, notamment celles basées sur le savoir. Elles se distinguent par une croissance et une création d'emplois plus grande comparativement aux autres secteurs et constituent un outil privilégié pour le rayonnement à l'international. C'est un secteur clé qui génère des retombées économiques et sociales considérables et qui amène les pouvoirs publics de plusieurs pays à mettre en place des stratégies et des programmes pour maximiser leur apport économique.

---

1. MONTRÉAL INTERNATIONAL (2011). *Indicateurs d'attractivité 2011-2012*, 53 p.

Montréal, métropole culturelle et universitaire, reconnaît aujourd’hui ses atouts en matière de savoir et de créativité et veut miser sur ceux-ci encore davantage pour se démarquer et assurer son développement. Le PDM doit refléter bien davantage ces aspects et proposer des avenues de développement en conséquence.

5. Le PDM doit consolider les atouts de Montréal en matière de culture et de savoir et renforcer ses industries créatives :
- Développer les industries créatives. Le PDM devrait profiter de l’effet levier des industries créatives pour favoriser le développement de Montréal. À cet égard, il importe d’élaborer une stratégie de développement des industries créatives qui s’inscrit tout à fait dans le développement actuel et futur de la métropole.
  - Poursuivre la réalisation du plan d’action Montréal, métropole culturelle. Il s’agit là d’une démarche majeure qui a su rallier et responsabiliser un vaste ensemble de partenaires privés et publics autour des enjeux de développement culturel de la métropole.
  - Utiliser l’art public comme élément distinctif de Montréal. Le PDM devrait proposer une vision et des actions qui mettront en valeur notre art public et inciteront les entreprises et les mécènes à investir dans celui-ci.

Enfin, Montréal, en tant que métropole du Québec et seconde ville en importance au Canada, bénéficie de la présence d’une forte concentration d’actifs et d’équipements à portée provinciale ou nationale, tels que le Port et l’Aéroport de Montréal, le Parc olympique, les centres de recherche comme le Centre de recherche en biotechnologie (IRB), l’Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), les centres hospitaliers universitaires, etc. Le PDM devrait préciser la vision de la Ville et les actions qu’elle entend mettre en œuvre pour accroître les retombées économiques et sociales de ces actifs.

6. La Chambre demande que le PDM inclue une vision et des actions pour accroître les retombées économiques et sociales des actifs à portée provinciale et nationale qui sont présents sur son territoire.

#### **4. Investir et moderniser les infrastructures stratégiques pour le développement de Montréal**

##### **a. Miser sur le développement de projets immobiliers à Montréal**

Plusieurs projets immobiliers majeurs sont en voie de réalisation, notamment au centre-ville. Ces projets témoignent d’une nouvelle confiance dans l’avenir de Montréal de la part des promoteurs immobiliers et des institutions et individus qui ont accepté de les financer. La Ville peut jouer un rôle déterminant sur la planification puis la réalisation de ces projets privés. L’exemple du Quartier international de Montréal est intéressant à cet effet. D’une somme de moins de 100 millions \$ investie par les pouvoirs publics dans la requalification d’un quartier découle aujourd’hui des investissements avoisinants les 2 milliards \$. Les investissements privés dans le Quartier des spectacles témoignent également de l’effet d’entraînement des décisions d’aménagement public de l’espace urbain.

Afin de profiter pleinement des opportunités découlant du développement immobilier et de la requalification urbaine, la Ville doit cependant veiller à offrir un environnement attrayant pour les promoteurs et les investisseurs. À cet égard, le PDM devrait préciser la vision de la Ville concernant les processus de gestion de projets afin d’accélérer les démarches de développement, dans le respect des règles de transparence, d’intégrité et d’équité.



7. Le PDM devrait prioriser certains projets de requalification urbaine qui disposent d'un potentiel important pour attirer de nouveaux investissements :
- Le secteur Griffintown. Il permet une densification de la population près du centre-ville. De plus, sa proximité avec le Quartier de l'innovation contribuera à créer un environnement urbain favorisant tant l'emploi que l'habitation et les loisirs. La Chambre encourage la Ville à miser sur cette densification afin d'attirer de nouveaux investissements et de diversifier l'offre commerciale dans le secteur.
  - Campus Outremont de l'Université de Montréal. Il offrira à Montréal un nouveau quartier misant sur de nouvelles infrastructures de notre économie du savoir. Le récent Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau à l'est du futur campus est un exemple réussi d'intégration des divers projets de développement sur un territoire contigu. La Chambre encourage la Ville à mettre de l'avant ce projet fondé sur la mixité urbaine et le développement d'un écosystème de recherche de pointe.
  - Le Projet hippodrome. L'ancien hippodrome représente une occasion unique pour la Ville de développer un quartier d'avant-garde qui pourra accueillir jusqu'à 8 000 logements. Bien que ce projet ne se concrétisera que dans plusieurs années, la Ville doit dès maintenant planifier ce nouveau secteur dans une perspective intégrée où sont combinées harmonieusement des activités résidentielles, de loisirs et de travail. Nous l'invitons à fonder cette réflexion sur les meilleurs exemples de quartiers s'inspirant du *Transit Oriented Development* (TOD).
  - Le projet de développement et de modernisation du site et de la Maison Radio-Canada. Ce projet, qui est évalué à 1,6 milliard \$, comprend le réaménagement de la tour centrale, la construction d'environ 2 200 unités de logement de divers types, de plusieurs espaces commerciaux et de bureaux, de même que l'aménagement de deux places publiques. Le développement du site favorisera la création d'un nouveau milieu de vie et contribuera à retisser la trame socio-économique du quadrilatère occupé par Radio-Canada.

#### **b. Concentrer les efforts et les ressources dans la réalisation des grands projets routiers structurants**

Les grands projets d'infrastructures publiques revêtent une importance stratégique pour le développement de la métropole. En plus de permettre le renouvellement et la modernisation nécessaire et urgente de nos infrastructures, ils stimulent l'activité économique à court terme et améliorent la productivité et l'environnement d'affaires de l'ensemble de la métropole à plus long terme. Ultimement, c'est toute la performance économique de la région métropolitaine de Montréal qui s'en trouve améliorée.

Montréal a un besoin urgent d'infrastructures fonctionnelles, sécuritaires et performantes. La communauté d'affaires est consciente de l'importance des nouvelles règles de la Ville concernant l'octroi des contrats publics, surtout dans le contexte récent de collusion et de corruption. En dépit de ceci, il est nécessaire de poursuivre et même d'accélérer la réalisation des grands projets prioritaires d'infrastructures publiques. À cet égard, la Ville doit augmenter considérablement le taux de réalisation de ses projets d'infrastructures inscrits à son Plan triennal d'immobilisation.

La Chambre prend acte des projets présentés dans le PDM. Toutefois, la Chambre ne voit pas de mise en ordre explicite et claire des priorités d'investissement. La Chambre considère que le PDM devrait comprendre une priorisation des projets d'infrastructures qui s'appuierait sur trois principes : combler le déficit d'entretien, achever les travaux amorcés dans le respect des budgets et des échéanciers et, ensuite seulement, développer de nouveaux projets d'infrastructures.

8. La Chambre considère que le PDM devrait identifier les projets routiers qui feront l'objet d'un effort prioritaire, incluant spécifiquement :
- L'amélioration de l'accès au Port de Montréal. Elle contribuera à la fluidité du transport des marchandises tout en réduisant la pression sur le réseau routier avoisinant. Ainsi, le réaménagement des voies d'accès stratégiques, notamment via l'autoroute 25 et le boulevard de l'Assomption, devrait être enclenché dans les meilleurs délais.
  - La reconstruction des infrastructures le long du lien routier entre l'Aéroport Dorval-Trudeau et le centre-ville, incluant l'échangeur Dorval, l'échangeur Turcot et les autres échangeurs sur le tracé. Bien que ces infrastructures relèvent du ministère des Transports du Québec, la Ville doit collaborer activement et, dans la mesure de ses prérogatives, mettre une pression constante pour que les travaux respectent l'échéancier prévu. La Ville devra s'assurer de l'efficacité des mesures de mitigation de la congestion en période de construction.
  - La construction du nouveau pont Champlain. Son importance stratégique devrait se refléter dans le PDM. C'est une occasion pour la Ville de faire preuve de leadership auprès des autres ordres de gouvernement. La réalisation du pont est d'une importance stratégique pour notre base économique et toute interruption à long terme de la circulation pourrait avoir des retombées catastrophiques pour de nombreuses entreprises de la région métropolitaine.
  - La réfection éventuelle de l'autoroute métropolitaine. Cette infrastructure névralgique pour le transport des marchandises et des individus est dans un état de détérioration avancé et devra faire l'objet d'une réfection majeure d'ici la fin de l'horizon de 20 ans du présent PDM. Il est même possible qu'il faille en reconstruire une large portion. Le PDM devrait préciser la vision et les actions que la Ville mettra en œuvre pour que ce chantier se fasse au bon moment, dans un contexte de collaboration plus facile que ce que nous avons observé pour l'échangeur Turcot.

### **c. Développer le dispositif du transport en commun en y allant par projet prioritaire**

La fluidité du transport des biens et des personnes dans la région métropolitaine est une condition essentielle à notre prospérité et à notre croissance économique. Or, plusieurs indicateurs révèlent que les coûts de congestion demeurent très élevés dans la région métropolitaine. Ces derniers nuisent à la productivité de la métropole et à l'attraction et la rétention d'investissements étrangers<sup>7</sup>. Notre compétitivité économique par rapport aux autres grandes villes nord-américaines dépend entre autres de notre capacité à pouvoir compter sur un réseau de transport qui assure la sécurité de ses utilisateurs et minimise les coûts économiques liés à la congestion dans la grande région de Montréal.

La Chambre prend acte des projets présentés dans le PDM et considère, tout comme pour les grands projets d'infrastructures, que l'effort de priorisation des projets de transport doit s'appuyer sur un séquençage où l'on priorise tout d'abord le déficit d'entretien, ensuite l'achèvement des projets amorcés et enfin le développement de nouveaux projets dans le respect de notre capacité de payer.

<sup>7</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Juin 2012. *La compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal*.

9. La Chambre appuie les projets priorités et présentés dans le plan d'action quinquennal du PDM :
- La mise en place de mesures préférentielles pour autobus. Cela nous apparaît comme l'une des mesures les plus efficaces et les moins coûteuses afin d'opérer un transfert de part modale vers les transports collectifs et ainsi réduire la congestion du réseau routier.
  - L'implantation du SRB Pie-IX. Si un tel projet est plus coûteux que la mise en place de mesures préférentielles, il permettra de transporter davantage d'usagers et de le faire plus rapidement. Cela étant dit, la Ville doit prendre ce projet comme exemple du dysfonctionnement affectant les grands projets de transport en commun dans la métropole. Il est tout à fait anormal qu'un projet de SRB annoncé en 2009 ne soit pas déjà en voie d'être terminé.
  - Le Train de l'Est. C'est un autre exemple de projet ayant souffert de dépassement de coûts et d'échéancier. Nous invitons la Ville à terminer ce projet dans les meilleurs délais afin de permettre le développement de nouveaux pôles sur son axe et d'améliorer la fluidité dans l'est de la ville.
  - Le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou. Si la construction d'un métro s'avère une option très coûteuse, le nombre de passagers transportés, la régularité du service et la vitesse de déplacement en font un mode de transport de choix là où la densité d'utilisateurs le justifie. Après les prolongements dans les régions de Longueuil et de Laval, il nous apparaît essentiel de prolonger la ligne bleue jusqu'à Anjou. La densification de ce secteur au cours des dernières années permettra un important transfert de part modale. Nous invitons la Ville à procéder rapidement à ce projet majeur afin de réduire la congestion et améliorer notre productivité.

#### **d. Assurer un financement adéquat aux projets priorités**

La réalisation des projets de transport en commun priorités nécessitera de nouvelles sources de financement. À cet effet, la nouvelle politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, attendue en 2014, devra proposer des solutions durables et récurrentes. La Chambre préconise l'utilisation de trois sources récurrentes, soit une hausse à 30 % de la part du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) alloué aux projets de transport en commun, une hausse progressive de 5 ¢ sur une période de cinq ans de la taxe sur l'essence applicable à l'ensemble du territoire de la région métropolitaine et finalement d'appliquer la surcharge de 45 \$ sur les droits d'immatriculation sur l'île de Montréal à l'ensemble du territoire métropolitain.

10. La Chambre estime que le PDM devrait préciser les sources de financement qui serviront à financer les projets de transport en commun. Ce faisant, le PDM devrait identifier les conséquences pour les Montréalais et la base économique de ce choix de financement.

**Conclusion**

La Chambre appuie le principe d'élaborer un projet de Plan développement de Montréal à long terme, qui établit les orientations et les actions visant à soutenir un développement cohérent et intégré de la ville-centre. Le présent document présente toutefois une portée toute relative à la veille de l'arrivée d'une nouvelle administration. De plus, le PDM doit déployer une perspective beaucoup mieux intégrée pour refléter plus justement les dimensions prescrites par la Charte.

Toutefois, une stratégie de développement cohérente et intégrée doit incontestablement miser tant sur les projets structurants d'aménagement et de transport que sur le développement économique, culturel et social de la métropole. En ce sens, le PDM doit présenter des propositions et des actions claires pour favoriser la création de richesses. C'est une condition essentielle pour améliorer la qualité de vie des Montréalais et renforcer le rôle de la métropole comme locomotive économique du Québec.

## RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

1. Le PDM devra permettre à Montréal d'assumer un leadership fort avec les autres municipalités de la région métropolitaine, Québec et Ottawa. Il devra bien mettre en valeur la nécessité d'une meilleure collaboration et concertation avec les acteurs clés pour favoriser un développement intégré et amener ces derniers vers une vision et des actions consensuelles pour la croissance de Montréal et de la région métropolitaine.
2. Le PDM doit prendre acte de la singularité et de la nouvelle réalité du centre-ville et préciser sa stratégie pour en améliorer l'accès et renforcer ses activités commerciales. Pour ce faire, les actions suivantes devraient être considérées :
  - Améliorer les accès au centre-ville (incluant le transport automobile et en s'assurant que l'offre de stationnement soit compétitive par rapport à celle dans le reste de la région métropolitaine);
  - Veiller à la propreté des rues et à ce qu'elles soient bien pensées pour les piétons;
  - Faciliter et accélérer le processus d'approbation des projets;
  - Assurer un meilleur équilibre fiscal entre le résidentiel et le non-résidentiel (en limitant, par exemple, la hausse de la taxe foncière pour donner des conditions favorables aux marchands et favoriser le commerce de rue et de proximité).
3. Le PDM doit porter une attention particulière aux artères commerciales « traditionnelles ». Il doit ainsi développer des modèles urbains qui prennent davantage en considération les besoins des propriétaires de commerces et les attentes des consommateurs.
4. Le PDM doit présenter un ensemble de mesures susceptibles d'améliorer l'environnement d'affaires et la base économique de Montréal :
  - Renforcer les grappes industrielles. Le PDM doit réitérer la volonté de la Ville de renforcer le déploiement des grappes sectorielles sur son territoire et celui de la CMM. Il devrait également préciser l'intention de la Ville de favoriser la concertation et les collaborations entre les différents acteurs clés du développement économique.
  - Attirer et retenir les talents à Montréal. Le PDM doit préciser le rôle de la Ville et les mesures qu'elle préconise pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants et des immigrants.
  - Retenir les familles à Montréal. Le PDM doit préciser les objectifs et les actions qui seront mises en œuvre pour réduire la migration des familles montréalaises vers la banlieue.
  - Améliorer la fiscalité pour les entreprises. Le PDM devrait spécifier l'intention de la Ville concernant les éventuelles augmentations de la taxe foncière. La Chambre préconise un engagement de limiter ces hausses à l'indexation au coût de la vie.
  - Promouvoir les avantages économiques de Montréal. Le PDM doit indiquer l'importance qui sera accordée à la promotion des avantages économiques de Montréal comme destination propice à l'innovation et au développement des affaires. Il devrait préciser la vision de la Ville quant au rayonnement international de Montréal.
5. Le PDM doit consolider les atouts de Montréal en matière de culture et de savoir et renforcer ses industries créatives et :
  - Développer les industries créatives. Le PDM devrait élaborer une stratégie de développement des industries créatives qui s'inscrit tout à fait dans le développement actuel et futur de la métropole.
  - Poursuivre la réalisation du plan d'action *Montréal, métropole culturelle*.
  - Utiliser l'art public comme élément distinctif de Montréal. Le PDM devrait proposer une vision et des actions qui mettront en valeur notre art public et inciteront les entreprises et les mécènes à investir dans celui-ci.

6. Le PDM doit inclure une vision et des actions pour accroître les retombées économiques et sociales des actifs à portée provinciale et nationale qui sont présents sur son territoire.
7. Le PDM devrait prioriser certains projets de requalification urbaine qui disposent d'un potentiel important pour attirer de nouveaux investissements :
  - Le secteur Griffintown.
  - Le Campus Outremont de l'Université de Montréal.
  - Le Projet hippodrome.
  - Le projet de développement et de modernisation du site et de la Maison Radio-Canada.
8. Le PDM devrait identifier les projets routiers qui feront l'objet d'un effort prioritaire, incluant spécifiquement :
  - L'amélioration de l'accès au Port de Montréal.
  - La reconstruction des infrastructures le long du lien routier entre l'Aéroport Dorval-Trudeau et le centre-ville, incluant l'échangeur Dorval, l'échangeur Turcot et les autres échangeurs sur le tracé.
  - La construction du nouveau pont Champlain.
  - La réfection éventuelle de l'autoroute métropolitaine.
9. La Chambre appuie les projets priorités et présentés dans le plan d'action quinquennal du PDM :
  - La mise en place de mesures préférentielles pour autobus.
  - L'implantation du SRB Pie-IX.
  - Le Train de l'Est.
  - Le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou.
10. Le PDM doit préciser les sources de financement qui serviront à financer les projets de transport en commun. Ce faisant, le PDM devrait identifier les conséquences pour les Montréalais.